

Du 30 décembre 2016 au  
13 janvier 2017

## Formation professionnelle



### Halte à la dégradation de la qualité et des conditions de travail

Depuis la mise en concurrence des organismes de formation en 2003, les coûts de fonctionnement sont rognés au maximum.. La qualité des formations et les conditions de travail des formateurs s'en trouvent fortement dégradées :

- Les heures de préparation ne sont pas toujours ou pas entièrement payées ;
- Les formateurs doivent effectuer de nombreuses tâches administratives qui ne devraient normalement pas leur incomber ;
- Les conditions matérielles de travail laissent souvent à désirer (taille et entretien des locaux, matériel à la charge du formateur, accès au matériel informatique...);
- Les emplois du temps ne permettent ni de se réunir entre formateurs, ni d'avoir des entretiens personnels avec nos stagiaires ;
- Les CDI (contrats de travail à durée indéterminée intermittents) s'enchaînent ;
- Beaucoup d'organismes embauchent aujourd'hui des auto-entrepreneurs pour accomplir les tâches qui étaient auparavant effectuées par des salariés. Les formateurs ont donc plusieurs employeurs, et jonglent toute la journée avec les horaires de bus pour se rendre sur les différents lieux de formation.

Ces exemples, observables dans la plupart des Organismes de Formation, nuisent également à la qualité des formations que nous dispensons, au détriment des stagiaires.

Avec la CNT-SO, nous considérons que le travail de formateur est un travail exigeant qui demande des conditions matérielles dignes, que ce soit au niveau des locaux, du matériel, mais aussi des emplois du temps. Il est notamment important que les formateurs d'une même structure puissent se retrouver pour échanger. La syndicalisation est une première étape importante.

D'autre part, nous pensons également que :

- Le formateur n'est pas un auxiliaire de la préfecture, ni un informateur. Le droit à la formation aux savoirs de base est un droit fondamental. Nous refusons les politiques discriminatoires instaurant des critères, notamment administratifs, pour l'accès à la formation. Nous refusons donc également de devoir « contrôler les papiers » des personnes se présentant dans nos centres de formation pour renseigner leur situation administrative.
- Le formateur n'est pas un auxiliaire du Pôle Emploi. Il est de plus en plus fréquent que des actions de formation comportent des modules liés à l'emploi et au projet professionnel qui se substituent aux heures de formation en savoir de base. Au-delà de ces questions importantes, nous critiquons les conditions de mise en place de ces modules, qui véhiculent souvent des préjugés sexistes, racistes et de classe. Par exemple : « les hommes seront agents de sécurité, les femmes devront développer un projet professionnel autour du ménage et de l'aide à la personne »).

En tant que formateurs syndiqués à la CNT-SO, nous faisons une différence entre formation et formatage. Nous voulons transmettre à nos stagiaires des outils émancipateurs qui leur permettront de se défendre dans le monde, de réfléchir et choisir par eux-mêmes.

**Votons pour la CNT Solidarité ouvrière (CNT SO)**

# Élections T.P.E 2016

Si personne ne travaille pour toi, que personne ne décide pour toi.

## Nous revendiquons

- le respect strict de la convention collective nationale des organismes de formation (1516), pouvant s'appliquer aux associations. ;
- le paiement systématique des heures de préparation ;
- l'abandon du recours au statut d'auto-entrepreneur ;
- l'arrêt des usages abusifs du CDI ;
- l'aménagement de temps de réunion rémunérés dédiés à la concertation entre formateurs.
- la mise en place de conditions d'accueil dignes pour les stagiaires.

## Voter pour la CNT Solidarité Ouvrière c'est développer une alternative syndicale !

**Refus du corporatisme** La CNT-Solidarité Ouvrière refuse les divisions corporatistes et développe un syndicalisme d'industrie. Les travailleurs et les travailleuses d'une même "industrie", quels que soient leurs métiers, leurs statuts ou employeurs, adhèrent au même syndicat à un échelon géographique donné.

**Indépendance et autogestion** La CNT Solidarité Ouvrière fonctionne exclusivement grâce aux cotisations de ses adhérent-e-s, sans subventions de l'État ou du patronat. Elle est indépendante de tout groupement politique ou religieux. C'est la base du syndicat (ses adhérent-e-s), qui décide en échangeant dans les Assemblées Générales.

**Refus du clientélisme et de la corruption patronale** À la CNT Solidarité Ouvrière, c'est toujours l'intérêt collectif des travailleurs-euses qui prime et le syndicalisme se pratique avec droiture. Nous refusons les petits arrangements « entre amis » et la complicité douteuse avec les employeurs.

**Un outil au service des travailleurs-ruses** Le syndicat apporte des conseils juridiques et d'autres aides concernant les conditions de travail. C'est aussi un espace important de formation pour s'émanciper.

**Un outil de coordination au service des luttes** Nous défendons un syndicalisme de lutte de classes. Tout est question de rapports de force, c'est par les luttes syndicales, sous toutes leurs formes, que nous faisons avancer nos intérêts contre ceux des patrons.

**Un syndicalisme révolutionnaire** Défendre nos conditions de travail, gagner de nouveaux droits, c'est le rôle du syndicalisme. Mais nous revendiquons aussi un autre projet de société, à l'opposé des inégalités actuelles et loin de tout rapport de domination. Nous militons pour un projet de transformation sociale révolutionnaire.

**Connaître ses droits et lutter collectivement pour en gagner de nouveaux**

### Un syndicat pour quoi faire ?

- Ne pas rester isolé en cas de problèmes avec l'employeur
- Se former et bénéficier d'outils juridiques
- Connaître ses droits et lutter collectivement pour en gagner de nouveaux
- Réfléchir ensemble à un autre projet de société.

## Bulletin de contact

NOM

Secteur d'activité

Adresse :

Tel :

Prénom

Courriel :

à retourner à **CNT-Solidarité Ouvrière** : 4 rue de la Martinique - 75018 PARIS

**Confédération Nationale des Travailleurs - Solidarité Ouvrière**

contact@cnt-so.org - 01 40 34 71 80 - www.cnt-so.org



Élections TPE  
2016